

Monsieur Benoît HAMON Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Ministère de l'Education nationale 110 rue de Grenelle 75007 Paris

N/R : CC/NA 41 13/14 Paris, le 13 juin 2014

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les discussions qui se tiennent en ce moment sur l'évolution du métier, du recrutement et de la formation des actuels psychologues scolaires.

Ainsi, la dénomination « psychologue scolaire », est restée inscrite dans le Code de l'Education, malgré la décision du Conseil d'Etat de 1995. En fait, c'est l'appellation « Psychologue » ou « Psychologue de l'Education nationale » qui doit être désormais retenue.

Vous trouverez en pièce jointe la requête que le SNPsyEN-Unsa a déposée le 27 mai 1993 au secrétariat du Contentieux du Conseil d'État, demandant l'annulation du paragraphe V de l'article 1er du décret n° 93-536 du 27 mars 1993 modifiant le décret n° 90-255 du 20 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage à des fins professionnelles du titre de psychologue.

Cet article V mentionnait : « Les titulaires du diplôme d'État de psychologie scolaire ne peuvent faire usage du titre de psychologue qu'assorti du qualificatif «scolaire ».

Le Conseil d'État, dans sa séance du 25 janvier 1995, a annulé les dispositions du V de l'article 1er du décret du 27 mars 1993.

Les psychologues titulaires du Diplôme d'État de Psychologie Scolaire (DEPS), peuvent donc faire usage à des fins professionnelles du titre de psychologue, sans aucune obligation d'adjoindre un qualificatif.

En conséquence, nous réitérons notre demande de modification du projet de circulaire RASED, en enlevant l'appellation « Psychologue » scolaire », pour la remplacer par « Psychologue » ou « Psychologue de l'Education nationale ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER Secrétaire Général du SE-UNSA

Copie à :

- M. Bertrand Gaume, Directeur de Cabinet
- M. Bernard Lejeune, Directeur adjoint de Cabinet
- Mme Florence Robine, Directrice de l'enseignement scolaire
- Mme Catherine Moreau, Direction des Affaires Juridiques
- M. Frédéric Guin, Secrétaire général